



Allianz Immeuble

L'assurance indispensable des syndicats de copropriété
et des propriétaires non-occupants.



Allianz Immeuble⁽¹⁾, c'est l'assurance de référence des copropriétaires non-occupants et des syndicats de copropriétés qui doivent assurer leur responsabilité civile conformément à la loi ALUR.

C'est aussi un bon moyen de garantir les biens mis à la disposition des occupants ainsi que le matériel d'entretien de l'immeuble.

Allianz Immeuble répond également aux préoccupations d'assurance de nombreux acteurs :

- Syndicats de copropriété, représentés par un syndic bénévole ou professionnel.
- Propriétaires non-occupants d'immeubles locatifs à usage d'habitation et /ou professionnel, qu'ils soient des personnes physiques ou morales.
- Propriétaires non-occupants d'une maison individuelle ou (co)propriétaires non occupants d'appartement(s) loué(s) en usage mixte ou professionnel.
- Propriétaires occupants partiels pour le(s) lot(s) donné(s) en location.
- Associations syndicales libres pour les copropriétés horizontales.



Qu'est-ce que la loi ALUR ?

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové impose aux syndicats de copropriétaires, aux copropriétaires occupants et non-occupants de s'assurer pour leur responsabilité civile afin de les protéger face à leurs obligations respectives :

- en cas de dommages causés aux autres copropriétaires, les voisins ou les tiers,
- en cas de vice de construction dont la copropriété serait fautive,
- en cas de défaut d'entretien des parties communes.



Les plus sérénité

Options haut de gamme avec le Complément Plus, notamment :

- des barèmes d'indemnisation plus importants,
- les biens extérieurs sont également couverts (notamment les arbres, clôtures végétales, éclairages, installations sportives ou récréatives),
- intervention de la protection juridique dès que le litige porte sur plus de 300 €.

Pour les copropriétés, la responsabilité civile du conseil syndical et de ses membres est incluse au contrat.

Service d'assistance en dehors des heures d'ouverture du syndic.



Les garanties de base

- La responsabilité civile du propriétaire d'immeuble ou du syndicat de copropriété, du conseil syndical, ainsi que la défense pénale et recours suite à un accident.
- Responsabilité civile Incendie et Dégâts des eaux.
- Dommages aux biens en cas de :
 - Incendie et événements assimilés comme les dommages électriques, une explosion ou une implosion, la foudre.
 - Tempête, grêle, neige.
 - Catastrophes naturelles ou technologiques.
 - Attentats.
 - Dégâts des eaux.
 - Vol et vandalisme à l'intérieur des bâtiments et graffitis.
 - Bris des glaces.
- Les pertes pécuniaires : occasionnées par des mesures de sauvetage, de démolition et de déblais pour la remise en état, pertes de loyers, honoraires d'experts, de décorateur et d'architecte, frais de déplacement et remplacement de mobiliers.
- L'assistance.



Les garanties en option

- Le package Complément Plus.
- Le bris de machines : chaudières, ascenseurs, climatisation, installations de piscine, portes automatiques de garages, dispositif de surveillance électronique contre l'incendie et le vol.
- L'effondrement des bâtiments.
- La protection juridique⁽²⁾.

(1) Les garanties et services d'assistance s'appliquent dans les conditions et limites des Dispositions Générales et de l'annexe Complément Plus du contrat Allianz Immeuble.

(2) Conditions de mise en jeu décrites dans l'Annexe Protection Juridique Immeuble.

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €
542 110291 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - www.orias.fr

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen

Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

